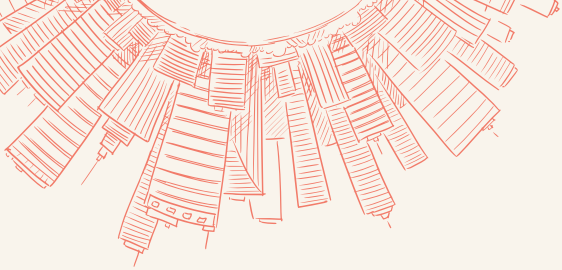

RÉSIDENCE ACCUEIL

Nanterre, Hauts-De-Seine (92)

La **Maison des Sources** est un projet mixte pension de famille - résidence accueil géré par l'association gestionnaire **Cités Caritas** et en propriété du bailleur social **Seqens Solidarités**. Elle compte trente places, dont vingt places fléchées pension de famille et dix résidence accueil. L'accompagnement proposé par les professionnels de proximité diffère selon le public, mais la vie collective s'organise sans distinction dans une perspective d'inclusion et de mixité des résidants. L'accompagnement des personnes en résidence accueil est organisé **en étroit partenariat avec les professionnels du CASH de Nanterre.**

PROPRIÉTAIRE : SEQENS SOLIDARITÉS
GESTIONNAIRE : CITÉS CARITAS

CITÉS CARITAS

Cités Caritas est une association créée en 1954, elle est historiquement rattachée au mouvement caritatif catholique. Elle appartient encore aujourd'hui au "réseau Caritas France". Depuis sa création l'association a connu des évolutions, elle est aujourd'hui **spécialisée dans le logement accompagné** (pensions de famille, résidences accueil…), ainsi **que l'hébergement** (CHU, CHS, CHRS…). Elle gère par ailleurs des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (SAVS, SAMSAH, EANM…). Son action se déploie sur l'ensemble du territoire national, avec une forte concentration de ses dispositifs en Île-De-France. L'association est gestionnaire de 12 pensions de famille dont **4 projets mixtes qui comptent des places de résidence accueil.**

Affil

CONTEXTE, GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PROJET

L'implantation d'une telle structure sur le territoire était envisagée depuis une dizaine d'années par Cités Caritas. Le projet de la Maison des Sources a finalement fait suite à un **appel à projet pour lequel l'association et le bailleur social Seqens Solidarité se sont conjointement positionnés**. Dès la genèse du projet mixte, le CASH de Nanterre s'est impliqué dans le développement du projet social, notamment pour le suivi et l'accompagnement des publics de la résidence accueil.

FINANCEMENTS

Pour le projet immobilier : PLAI, subventions de l'Etat, financements de la région, financements de la commune, financements de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

Pour le fonctionnement : financement de l'Etat à hauteur de 19,50€ par jour et par résidant. Cette dotation est en vigueur pour l'ensemble des résidences accueil en France.

TYPE DE BÂTI ET LOGEMENTS

L'ensemble résidentiel était neuf au moment de l'ouverture en 2024. Il est composé de **30 logements individuels type T1.** Le bâtiment n'est pas architecturalement scindé entre la partie pension de famille et la partie résidence accueil, tous les résidants **vivent sans distinction dans les parties communes**. La Maison des Sources est implantée à proximité de plusieurs arrêts de bus, rendant le quartier de La Défense et le centre de Paris rapidement accessibles.

ESPACES COMMUNS

La principale pièce de vie commune est **une cuisine ouverte sur un grand salon**, elle est au rez-de-chaussée. En plus, **une bibliothèque** et **une pièce informatique** sont partagées par les habitants de la résidence. D'un point de vue pratique, ils ont également accès à **une buanderie.** Ces pièces sont complétées par **un espace extérieur composé notamment de carrés potagers** qui sont gérés par les professionnels et les résidants, d'une terrasse et d'un parking.

Pour les professionnels, **deux bureaux** sont présents au rez-de-chaussée. Ils sont investis par les professionnels de proximité et par le chef de service de manière ponctuelle.

PUBLIC ET ORIENTATION DES PERSONNES

Quatre réservataires différents ont un contingent sur la résidence. L'**Etat** possède un total de 3 places réservées, tout comme **Action logement** et la **ville de Nanterre.** De son côté, **la région Île-De-France** réserve 1 place. Le reste des places disponibles est géré par Cités Caritas qui reçoit des candidatures en direct en lien avec différents autres prescripteurs, dont le CASH de Nanterre.

Pour les publics de la partie résidence accueil, une fois l'orientation faite, le **CASH de Nanterre doit se positionner pour acter de l'admissibilité ou non** d'une personne, au regard notamment de sa pathologie psychiatrique et du projet social de la résidence. Cette procédure se fait dans le respect du secret médical et les professionnels de la résidence n'ont connaissance que des éléments jugés utiles à l'accompagnement proposé par la suite.

La distinction entre les vingt résidents au titre de la pension de famille et les dix résidents au titre de la résidence accueil se retrouve surtout dans leur parcours résidentiel en amont de l'entrée dans la structure. En pension de famille, l'errance et l'hébergement sont surreprésentés alors que du côté de la RA, les personnes ont **principalement connu de périodes d'hospitalisation** et font l'objet d'une reconnaissance de handicap. La résidence est par ailleurs intergénérationnelle (des personnes âgées de 24 à 76 ans au moment de l'étude) et compte une majorité d'hommes.

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN INTERNE

L'ensemble des résidants (RA et PF) sont encadrés par **deux équivalents temps plein sur la résidence.** Comme pour l'ensemble des projets mixtes en gestion de Cités Caritas, la structure est encadrée par un **binôme travailleur social** (de formation CESF) et **maîtresse de maison** (de formation TISF). La travailleuse sociale est responsable des tâches socio-administratives principalement. La maîtresse de maison de son côté est chargée de l'accompagnement dans le logement (gestion des repas, du ménage, des lessives, accompagnement pour les courses…) et de l'animation de la vie collective. Elle organise notamment de régulières visites pour veiller à l'entretien des logements. Cette répartition des tâches reste toutefois souple, **les professionnels travaillent sur les mêmes horaires, ce qui facilite leur collaboration**. L'accompagnement proposé pour les résidants en RA demande plus de temps et d'attention puisque le volet "suivi des soins" s'ajoute à l'accompagnement. Ces professionnels issus du secteur social peuvent notamment **suivre des modules de formation interne au sujet de la santé mentale.**

Le **chef de service** est présent ponctuellement. En dehors des heures de présence des professionnels, les résidents peuvent contacter un **numéro d'astreinte** pour les demandes urgentes.

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

La vie collective est **principalement organisée par la maîtresse de maison**. Des activités et des **moments de convivialité ont lieu à la résidence** (nombreux repas partagés, yoga, activités manuelles, jardinage…) et **des sorties sont régulièrement organisées** (visite de musée, marche, piscine…). Les envies et les suggestions des résidants sont prises en compte dans la programmation. Le **collectif est plutôt dynamique et fonctionne en bonne entente** au moment de l'étude, les liens et l'entraide entre résidents sont forts. La vie commune est régulée et organisée lors des conseils de maison qui permettent de faire remonter les souhaits et les difficultés de chacun ainsi que de rappeler le cadre en cas de besoin.

PARTENARIATS

AVEC LA PSYCHIATRIE

Pour les résidants du contingent résidence accueil, la structure est en **étroit partenariat avec le CASH de Nanterre.** Il est impliqué dans l'admission et se prononce sur l'adéquation des personnes orientées avec le projet social. Ce système est prévu par **une convention formelle** qui a été actée avant l'ouverture du dispositif. En plus de cela, le CASH assure le **suivi régulier d'une majorité de résidants,** les autres conservent le suivi médical qu'ils avaient à l'arrivée. La décision de transférer ou non le suivi d'un résidant est prise après un travail de concertation entre le CASH et le secteur concerné, l'idée étant de favoriser la décision qui stabilise le plus le patient.
Ce suivi régulier est complété par un **lien fort avec l'équipe mobile du CASH**, l'unité psychiatrique d'accompagnement et de soins à domicile (UPASAD). Son intervention est prévue par **une seconde convention** qui prévoit des visites à domicile pour les personnes en situation de rechute ou de crise. Elle est composée d'infirmiers, d'aides-soignants et de psychologues. L'appui des ces différents services donne satisfaction aux professionnels de proximité de la résidence.

AVEC LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

SAVS et SAMSAH : Les SAVS et les SAMSAH sont peu fréquentés par les résidants, une unique personne au moment de l'étude fait l'objet d'un suivi par ces partenaires.

CCAS : Le CCAS de Nanterre est un partenaire privilégié de la travailleuse sociale. Elle travaille en lien avec lui pour organiser le transfert des suivis ou pour s'appuyer sur ses services en cas de besoin.

AUTRES PARTENARIATS :

Association DAELIA : Cette association propose des activités aux aînés âgés de plus de 62 ans. Elle est un partenaire privilégié de la résidence.
Carton Plein : Dans le cadre d'un dispositif ACI (Atelier Chantier d'Insertion), ce partenariat permet à certains résidants de bénéficier d'un premier accès à l'emploi ou d'une réinsertion professionnelle grâce à des opérations de collecte, de tri, de valorisation des cartons ou de déménagements solidaires.